

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 30696 du 24 juillet 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges

NOR : INTJ1721134S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48485 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630343S),

Décide:

Article. 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2017 :

Bracaval Sébastien

NIGEND : 213 307

NLS : 8 067 627

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 juillet 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*

T. MORTEROL